



**XXXVème CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT LYRIQUE
DE LA VILLE DE BEZIERS
Vendredi 29, Samedi 30 Avril et Dimanche 1^{er} Mai 2022**

REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL 2022

1 - Le Concours International de Chant Lyrique (Opéra – Opérette, Comédie Musicale) organisé par l'association Biterroise des "Amis du Bel Canto" avec le soutien de la Ville de Béziers aura lieu les 29, 30 Avril et 1^{er} Mai 2022 au Théâtre Municipal de cette Ville.

2 – Pour être autorisés à se présenter au Concours, les jeunes chanteuses et chanteurs doivent :

A) Être âgés de plus de 18 ans et de 35 ans dans l'année du concours,

C'est-à-dire être nés (ées) entre le 01.01.1987 et le 31.12.2004, et avoir une pièce d'identité en cours de validité.

**B) Être de NATIONALITE FRANCAISE, ou EUROPEENNE seule condition voir l'article A.
ou**

B1) Être de toute autre nationalité répondre à l'article A et d'avoir un titre de séjour en cours de validité.

C) avoir obtenu au cours de leurs études de chant :

- soit un Premier Prix ou un Deuxième Prix d'un Conservatoire National ou Régional

- soit un Premier Prix d'une École Nationale de Musique

- soit un prix dans un autre concours de chant lyrique

- soit un certificat de leur professeur particulier attestant d'un niveau suffisant pour se présenter au concours **(ce certificat doit être un document à en-tête ou portant le cachet du professeur, et signé de ce dernier)**

3 - Le concours portera sur deux catégories distinctes :

- Opéra, Opéra-Comique, Opéra Bouffe **(individuel)**
- Opérette, Comédie Musicale, **(individuel)**

Et sera doté des récompenses suivantes :

2 PREMIER PRIX : VILLE DE BEZIERS D'UNE VALEUR DE 2 500 € CHACUN	TOUTES CATEGORIES CONFONDUES
2 DEUXIEME PRIX : PASCAL AGUGLIARO D'UNE VALEUR DE 1 500 € CHACUN	TOUTES CATEGORIES CONFONDUES
2 TROISIEME PRIX : IRENE JAUMILLOT D'UNE VALEUR DE 1 000 € CHACUN	TOUTES CATEGORIES CONFONDUES
1 prix d'encouragement Michèle VOISINET à un candidat homme ou femme de moins de 25 ans d'une valeur de 500 €	TOUTES CATEGORIES CONFONDUES
1 Prix du public d'une valeur de 500 €	TOUTES CATEGORIES CONFONDUES

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix.

4 - Les candidats qui le désirent peuvent au cours des épreuves éliminatoires, concourir à la fois dans les 2 catégories **mais pour la finale s'ils sont retenus par le jury pour les deux catégories, ils ne pourront concourir que dans une catégorie selon leur choix.**

Le (la) candidat(e) ayant obtenu le 1er prix les années précédant ce concours, ne pourra se présenter que dans l'autre catégorie.

5 - L'accompagnement aux différentes épreuves sera exclusivement assuré par un (une) pianiste professionnel (le) choisi (e) par les organisateurs du concours, (sans frais pour les candidats). Il n'y a pas de répétition avec pianiste pour les éliminatoires.

6 - Pour la catégorie choisie, les candidats (es) devront avoir à leur répertoire six (6) morceaux dont deux (2) obligatoirement d'un ouvrage composé en français chanté en français.

Le 1er de la liste sera celui des éliminatoires (aucune modification ne sera acceptée après enregistrement du dossier).

Les chanteuses et chanteurs retenus pour la demie finale devront interpréter un morceau de leur choix différent de celui interprété aux épreuves éliminatoires.

Les chanteuses et chanteurs retenus pour la finale devront interpréter deux morceaux (imposé par le jury) dont un obligatoirement en français.

7 – Les candidats devront se loger à leurs frais, une liste des disponibilités d'hébergement est disponible sur demande à l'Office du Tourisme de Béziers www.beziers-in-mediterranee.com

Un défraiement forfaitaire de 200 € sera versé aux candidats ayant participé à la finale et n'ayant pas obtenu de prix.

8 - Le tirage au sort pour les éliminatoires aura lieu le **mercredi 20 Avril 2022** au service culturel 10h en présence d'un agent assermenté de la ville, et le résultat sera affiché sur le site du bel canto (amisdubelcantobeziers.fr) le jeudi 21 Avril 2022 dans la journée et vendredi 29 avril 2022 au théâtre à 9h entrée des artistes.

9 - Les épreuves éliminatoires se dérouleront à **huis-clos** le vendredi à partir de 10h, en commençant par la catégorie OPERETTE, COMEDIE MUSICALE. **Suivie immédiatement** par la catégorie OPERA, **le morceau choisi ne devra pas dépasser 4 minutes**. Il peut être arrêté par le jury au-delà du temps. Les coupures et reprises sont laissées à la libre appréciation du candidat, mais ce dernier doit en tenir compte lors du minutage de son programme afin de garder l'essentiel des difficultés.

10 – Un candidat absent au moment de son passage perd la possibilité de concourir à cette épreuve et sera, par conséquent, exclu de la compétition. Seul le Jury peut décider de le réintégrer dans le concours et choisir de l'entendre au moment où il le souhaite.

11 – Les concurrents doivent être présents pour les résultats des éliminatoires. A la suite un tirage au sort pour leur passage en demi-finale du samedi sera effectué.

12 – La demi-finale se déroulera à huit-clos le samedi à partir de 14h30. Pour les demis finalistes, le samedi matin de 10h à 12h pas de répétition, un RACCORD (3mn maximum par candidat) uniquement dans l'ordre de passage est prévu.

13 - La demi-finale se déroulera à huit-clos le samedi à partir de 14h30.

14 - Les concurrents doivent être présents pour les résultats des demi-finales. A la suite un tirage au sort pour leur passage en finale du dimanche sera effectué.

15 – La finale se déroulera en public le dimanche à partir de 14h30 et sera retransmise sur les réseaux sociaux. Pour les finalistes, le dimanche matin de 10h à 12h pas de répétition, un RACCORD (4mn maximum par candidat) uniquement dans l'ordre de passage est prévu.

16 - Présence de tous les finalistes dans les coulisses dès le début de la finale est obligatoire.

17- Les candidats(es) récompensés (ées), pour recevoir leur prix, doivent être obligatoirement présents (obligation de rester en tenue de scène), lors de la remise qui sera faite par le (la) président (e) du jury. Si un (e) candidat (e) est absent (e) il ne recevra pas de prix. Les premiers prix réinterpréteront un morceau de la finale après la remise des prix.

18 - Le Jury sera composé de 5 personnes.

Si lors des délibérations pour l'attribution des Prix, les voix étaient "d'un nombre pair", la voix du (de la) Président (e) du Jury serait prépondérante. Les difficultés qui pourraient survenir pendant le concours seront soumises au Comité d'Organisation qui en fera part au Jury, qui statuera. Le Jury délibère à huis clos, ses décisions sont secrètes et sans appel.

19 – Les candidats au concours devront s'acquitter d'un droit d'inscription de 30 € (trente euros) lors de la constitution du dossier.

a) par l'envoi d'un chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre de CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT. Ce chèque sera remis à l'encaissement quinze jours avant le concours et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Aucun règlement en espèces ne sera accepté.

b) par virement bancaire : (numéro de l'IBAN : FR76 1027 8079 0900 0150 5084 071) (BIC : CMCIFR2A).

La date limite d'envoi des inscriptions au concours est fixée au :

JEUDI 14 AVRIL 2022

(le cachet de la Poste faisant foi)

20 – Après acceptation du dossier complet, il sera envoyé par courrier électronique :

Une lettre d'acceptation.

21 - Le Comité d'Organisation se réserve le droit de l'utilisation de toutes les photographies ou enregistrements qui pourraient être faits pour la presse, la radio, la télévision en vue de la diffusion, ou du compte-rendu du concours. Les candidats de ce fait s'interdisent de réclamer tous droits, cachets ou privilèges. Il est donc formellement interdit de prendre des photos, ou de faire des enregistrements à l'exception du comité organisateur.

22 - Si pour une raison de force majeure, le Concours International de Chant Lyrique de Béziers devait être annulé au tout dernier moment, la ville de Béziers ne saurait être rendue, responsable vis-à-vis des candidats et se trouverait libérée du paiement de toute indemnité à l'exception du remboursement des frais d'inscription via l'association des Amis du Bel Canto (Concours de Chant). Ce dernier serait fait par chèque uniquement. Si un candidat demande le remboursement par virement. Les éventuels frais seront à sa charge et déduits du montant. Cette demande doit être faite dès l'annonce de l'annulation.

24 – Les lauréats s'engagent, sauf impossibilité avérée, à participer, au cours de l'année 2022, à une manifestation culturelle qui pourrait-être organisée par la ville de Béziers autour du Chant Lyrique,

23 – Contrôle du pass sanitaire. En raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, si le contrôle du pass sanitaire était encore en fonction. Il vous sera demandé de présenter, une attestation de vaccination complète soit avec :

- le passe sanitaire au format **européen** avec un **QR Code** « certificat **COVID** numérique UE »,
- ou un tes PCR négatif de moins de 72 h.

L'inscription du candidat au concours implique de sa part l'acceptation, sans réserve, du règlement dans toutes les dispositions insérées dans la présente brochure.

Le Dossier d'inscription est à demander par mail

à l'adresse :

belcanto34500@gmail.com